



LEGENDE :

- Limite de zones
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N Zone à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nj Secteur de jardins de la zone N où seules des annexes de taille réduite sont autorisées
- Nenr Secteur de la zone N dédié à l'implantation de parc photovoltaïque
- Nc Secteur de la zone N où les installations de type carrière sont autorisées
- ||||- Voies à préserver, modifier ou créer (article L151-38 du C.U.)
- [ ] Emplacements réservés et numéro d'opération
- [ ] Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain - risque fort (étude Alp'géorisques)
- [ ] Secteur concerné par des risques d'inondations (atlas des zones inondables du Rhans)

RESPECT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- [ ] Plans d'eau, cours d'eau
- [ ] Zones humides : zones humides issues de l'inventaire DREAL  
Milieux humides : zones humides potentielles non prospectées en raison d'un défaut d'accès issues de l'inventaire SMAMBVO
- [ ] Espaces boisés classés à protéger (article L. 113-1 du C.U.)
- [ ] Plantations d'alignements à créer (article L. 113-1 du C.U.)
- [ ] Élément du bâti ou du paysage à protéger, à mettre en valeur (article L.151-19 du C.U.)
- [ ] Élément du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du C.U. : ripisylve des cours d'eau
- [ ] Corridors écologiques à préserver au titre de l'article L.151-23 du C.U.
- [ ] Élément du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du C.U.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'un parvis au pôle éducatif : espace public + stationnement	CCPMC	3942 m²
2	Aménagement d'une voirie d'accès	Commune d'Authoison	281 m²

Département de Haute-Saône  
Commune de  
**AUTHOISON**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**2. DOCUMENT GRAPHIQUE**  
2.1 Ensemble de la commune

DOCUMENT DE TRAVAIL

Pièce n° 2.1	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire : le	